

BAT-EN-101 / Isolation des combles perdus et rampants de toiture pour bâtiment tertiaire

1. Domaine d'application

- Locaux du secteur tertiaire existants de plus de 2 ans réservés à une utilisation professionnelle

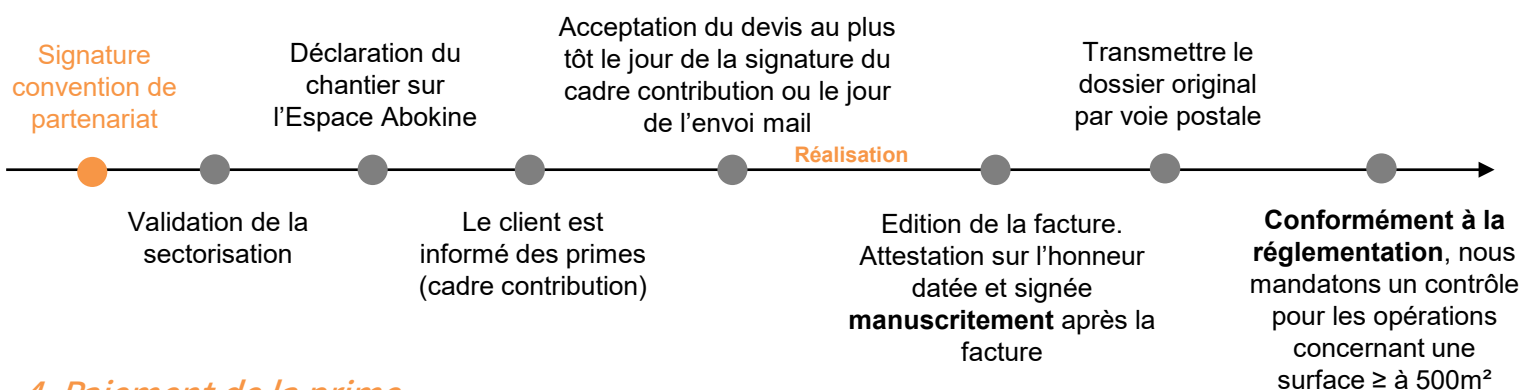
2. Critères d'éligibilité

- Pose d'un isolant entre un **espace chauffé et un espace non chauffé**
- **Résistance thermique** $\geq 6 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$ selon des normes définies
- **Aménagements nécessaires au chantier** : piges de hauteur, écarts au feu, capot(s) de protection, coffrage autour de boîtier électrique ou de dispositif d'éclairage, réhausse de trappe, etc
Le parement et les bandes sont requis en rampants de toiture.
- **Délai minimal de 7 jours francs** (ou 8 jours) **entre la date d'acceptation du devis et la date de début des travaux.** Exemple : pour un devis accepté au 18 mars 2022, les travaux ne peuvent commencer qu'à partir du 26 mars 2022.
- **Pour les établissements recevant du public (bâtiments ERP), veillez à respecter les normes incendies**

En cas de **recours à un sous-traitant**, vous devez mentionner sa raison sociale et SIRET sur le devis et la facture. Si c'est la 1^{ère} fois que ce sous-traitant intervient, il nous faudra également le contrat de sous-traitance.

En cas de **recours à un produit non validé par Abokine**, contactez votre chargé(e) de clientèle avant la **réalisation du chantier** pour en vérifier l'éligibilité et ses conditions d'utilisation.

3. Rappel de la chronologie du dossier



4. Paiement de la prime

- Le calcul de la prime dépend de l'activité exercée dans les locaux : **Consulter votre chargé.e de clientèle en amont de l'établissement du devis.**

	Option la + fréquente : « Paiement classique »	« Abokine paie mon client »
CEE	Vous déduisez la prime de la facture (en déduction du TTC) la mention de la prime doit être renseignée	Vous ne déduisez pas la prime de la facture. Abokine règle votre client par lettre-chèque

5. Contrôle du chantier et des documents administratifs

- **Depuis le 01/01/2022** : nous transmettre sans délai, par voie postale, les originaux (ni scan ni photocopie) de l'attestation sur l'honneur et du cadre contribution (si format papier choisi). Nos coordonnées : **Abokine – Service Archivage – 2 avenue des Jades 44300 Nantes**

Le client ne peut bénéficier d'une nouvelle prime pour la même opération et le même bâtiment pendant 30 ans

Un déménagement, un changement de nom de votre société, une modification de votre SIRET, une qualification dans un autre domaine de travaux, etc. Signalez-le à votre chargé de clientèle !

BAT-EN-101 / Isolation des combles perdus et rampants de toiture pour bâtiment tertiaire

Informations sur l'entreprise

1 Raison sociale + SIRET + coordonnées entreprise



2 En cas de sous-traitance, vous devez mentionner sa raison sociale et SIRET



Informations sur le client

3 **Personne physique** : nom + prénom + adresse du bénéficiaire + email (un seul bénéficiaire possible)
Personne morale : **raison sociale** + nom + prénom + fonction du signataire + adresse du siège + SIRET



4 **Adresse du chantier** : Nom de l'établissement + adresse
Si possible, préciser les références cadastrales de l'établissement (parcelle + section)



Informations sur l'opération

5 Intitulé de l'opération : « **Mise en place d'une isolation de combles ou de rampants de toiture** par insufflation, soufflage ou projection »



6 Faire apparaître l'**usage de l'établissement au regard du dispositif CEE**
Faire apparaître la **surface totale d'isolée**, elle doit être cohérente avec celle relevée au cadastre



7 Faire apparaître le descriptif complet du produit posé :

- La marque, modèle et référence du produit
- L'ACERMI
- La résistance technique
- Les aménagements nécessaires à la mise en place de l'isolation : piges de hauteur, écart au feu, capot de protection, coffrage autour des dispositifs d'éclairage ou boîtiers électriques, réhausse de trappe, pare-vapeur, parement et bandes obligatoire si rampant de toiture, etc.). **Les éléments de protection au feu doivent être quantifiés.**



Mentions de prime en toutes lettres (facultative) - Raison Sociale – SIREN d'Abokine

8 « **Prime Certificats d'Economies d'Energie Abokine - 749843090** » avec le montant associé



△ Notre numéro SIREN doit désormais apparaître dans la mention de prime

Validation du devis

9 Date d'acceptation et signature du client (mentions manuscrites) obligatoires
>> mentions qui doivent impérativement être apposées de la main du client



Si personne morale : nom + prénom + fonction du signataire manuscrits + tampon de l'entreprise

1 ISO NANTAIS

10 rue des palmiers 44000 Nantes
contact@iso.com
02 40 41 42 43 / www.site.com
SIRET n°

Devis / facture n°13

Nantes, le 9 avril 2022

2 Travaux réalisés par la société ISO & Co
SIRET n°

3 **Raison sociale de la société**
Prénom, nom, fonction du signataire

3 rue des passants 44200 Nantes
Josiane.michu@email.com

4 **Adresse des travaux :**

Nom du bâtiment
800 rue des fleurs 44300 Nantes
Références cadastrales.
Ex : section : 000 BZ 04 – parcelle 24

5 Mise en place d'une isolation de combles ou de rampants de toiture par insufflation, soufflage ou projection

p.u m² total HT

6 « Usage » de la partie isolée concernée par les travaux

7 **Marque :**

Modèle/ Référence /ACERMI :

Résistance thermique ≥ 6 m².K/W :

Épaisseur :

Type d'application (soufflage, insufflation, rouleaux...) :

Éléments d'aménagement du chantier (quantité à préciser) :

- Piges de hauteur :
- Ecart au feu :
- Capot de protection :
- Coffrage autour de boîtier électrique ou de dispositif d'éclairage :
- Pare-vapeur :
- Réhausse de trappe :
- Parement (Obligatoire si rampants de toiture)

Main d'oeuvre

20 250 5000
500 500

8 Prime Certificats d'Économies d'Énergie Abokine - 749843090 d'un montant de 4 000 €

9

2 possibilités pour le paiement de la prime CEE

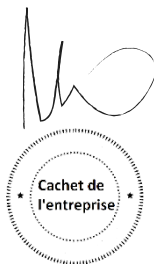
Le 18 avril 2022

Bon pour accord

Nom, prénom,

fonction du signataire

(manuscrits)



La signature et le bon pour accord ne sont demandés que pour le devis.

Paiement au client par Abokine

Total HT 5 500 €

TVA 20%* 1 100€

Total TTC 6 600 €

Reste à payer 6 600 €

Avance de la prime par l'artisan

Total HT 5 500 €

TVA 20%* 1 100 €

Total TTC 5 500 €

Prime CEE -4 000 €

Reste à payer 1 500 €

*Taux de TVA à titre indicatif, à vérifier avec votre comptable.